

République Française
Département : VIENNE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-RADEGONDE**

Séance du 7 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie ROUGEON-SIMON, conseillère municipal suppléante de Sainte-Radegonde.

Date de convocation : 2 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : Mesdames Kalinka TERROBA, Céline WIBAUT, Véronique FOUCHER, Valérie ROUGEON, Messieurs Pascal BELONCLE, Christophe DURAND.

Excusés : Messieurs Jérôme GADIOUX, Franck WAXIN.

Pouvoir : Monsieur Franck WAXIN donne procuration à Monsieur Pascal BELONCLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal BELONCLE

ORDRE DU JOUR

- PV du 23/05/2022
- Délibération fin de travaux aménagement extérieur ancienne école
- Délibération contrat de prestation SACPA
- Devis entretien de la réserve incendie à la Boutallerie et de La Touche
- Devis vérification des installations électriques
- Questions diverses

PV DU 23/05/2022

Le PV du dernier conseil municipal du 23/05/2022, a été accepté par tous les conseillers municipaux présents.

DEVIS ENTRETIEN RESERVE INCENDIE A LA BOUTALLERIE ET LA TOUCHE

Madame ROUGEON-SIMON présente le devis de M. LURTON qui s'occupe déjà partiellement de l'entretien de la commune :

-385€ HT pour la réserve incendie

-420€ HT pour le nettoyage de La Touche.

Madame TERROBA signale que l'entretien de La Touche a été déjà partiellement effectué. Madame FOUCHER précise qu'elle a contacté l'entreprise Berthonneau avant la marche du foyer rural du 26/05/2022, pour demander de nettoyer les chemins de la commune et en même temps le plan d'eau de La Touche. La Touche ayant été mal nettoyé, un appel à l'entreprise va être fait.

Après échange, le conseil municipal approuve le devis de M. LURTON seulement pour la partie concernant la réserve incendie de La Boutallerie.

DELIBERATION FIN DE TRAVAUX AMENAGEMENT EXTERIEUR ANCIENNE ECOLE

Madame ROUGEON-SIMON présente à nouveau le devis de la deuxième partie des travaux d'aménagement extérieur de l'ancienne école pour acceptation. Elle expose l'échange qui a été fait avec l'entreprise NEAU (Daniel Moquet) et qu'il est donc difficile de modifier ce devis dans la mesure où les matières premières ont déjà été achetées.

Un courrier sera adressé aux locataires concernés car il ne sera pas possible de marcher sur l'enrobé pendant un certain temps. Madame FOUCHER demande à ce que soit modifié le bail des locataires pour qu'aucune voiture ne puisse se garer sous le préau.

Après échange, le conseil municipal, accepte ce devis à l'unanimité.

DELIBERATION CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES SACPA

Madame ROUGEON-SIMON avait présenté au dernier conseil le renouvellement des prestations de services de la SACPA pour un montant annuel de 417€51 HT pour les prestations suivantes :

-la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique

-le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal

-le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique

Après échange avec l'entreprise, elle propose ces mêmes services avec en plus la gestion de la fourrière animale pour 178.88€ HT par an, à la place de 417€51 HT.

Sur le premier contrat la fourrière était celle de Grand Poitiers.

La grande différence entre ces deux contrats porte sur la prise en charge des chats errants (non pucés) qui ne sont pas pris en charge dans celui à 178.88€.

Après échange, le conseil municipal accepte, à 6 votes pour et 1 contre, le marché de prestations de services à 178.88€/an HT.

QUESTIONS DIVERSES

Madame ROUGEON-SIMON fait un point sur la tenue du bureau de vote pour le dimanche 12/06/2022 et sur la mise en place de ce bureau.

Madame ROUGEON-SIMON fait un point sur les candidatures aux élections municipales complémentaires.

Madame ROUGEON-SIMON fait un bilan de la réunion « bâtiments » sur les travaux à effectuer en priorité sur les bâtiments communaux :

- Les gouttières à réparer et nettoyer de tous les bâtiments
- Les vitres cassées de la petite salle à changer
- Les planches de l'aire de jeux à changer
- Rénovation de l'appartement 8 rue principale suite au départ de Mme FRAULY
-

Madame ROUGEON-SIMON évoque la tondeuse et le barnum présent chez Mme GAUDIN...sont-ils au foyer rural ou à la mairie ?

Madame ROUGEON-SIMON précise que le défibrillateur a été changé et fonctionne correctement. Monsieur BELONCKE demande à ce qu'une affiche soit mise à la salle des fêtes pour préciser la localisation du défibrillateur.

Madame ROUGEON-SIMON présente la dérogation scolaire de Mme BEAUDART qu'elle a accepté pour l'accueil de PIRES Océane à La Puye.

Madame ROUGEON-SIMON évoque la fête des Lumas qui n'est pour l'instant pas lancée et recherche des personnes voulant y participer.

Monsieur BELONCLE informe que la remorque de la commune stationne chez lui et qu'elle a besoin de réparation :

- Le système électrique est hors service
- Les pneus sont à changer

A 20H20, la séance est levée